

A scenic photograph of a river flowing through a lush green landscape. The river is in the center, reflecting the surrounding trees and sky. The banks are covered in dense vegetation, including tall grasses and various trees. The overall scene is bright and natural.

**18<sup>ème</sup> Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Seudre**  
*24 juin 2019 - ROYAN*

# ORDRE DU JOUR

## **1. Partie 1 : Point PTGE Seudre pour la CLE élargie (Copil)**

- 1.1. Présentation des enjeux issus du diagnostic provisoire
- 1.2. Priorisation interactive des enjeux
- 1.3. Présentation de la nouvelle instruction par la DREAL NA
- 1.4. Présentation du plan annuel de répartition par l'OUGC Saintonge / Point sur l'AUP Saintonge

## **2. Partie 2 : Avis des membres de la CLE du SAGE Seudre**

- 2.1. Présentation et validation du guide de déclinaison du SAGE dans les PLU
- 2.2. Avis de la CLE sur le PLU de Saint-Sulpice-de-Royan





Instance de validation ➔ **CLE du SAGE Seudre**

Instance de  
décision



Comité de pilotage ➔ **CLE + parties non membres intéressées par le PTGE (CLE « élargie »)**

Instance de  
co-  
construction

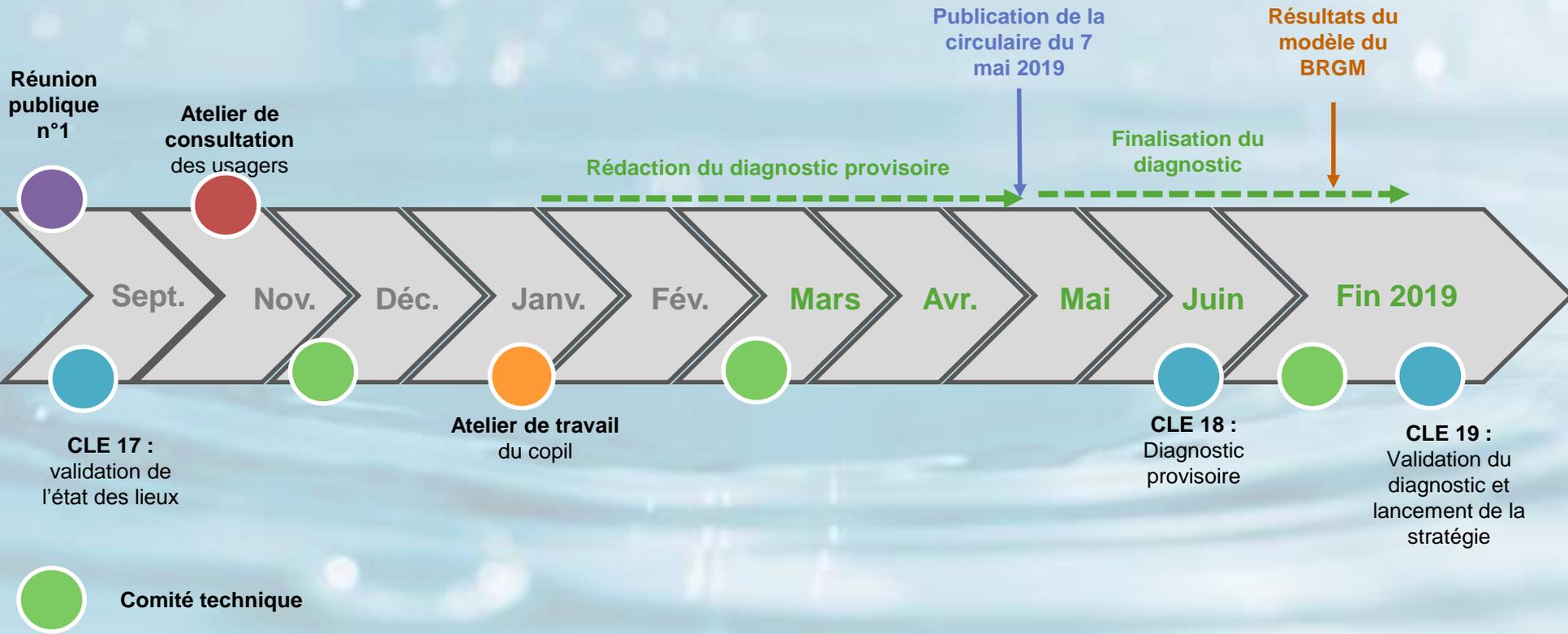


Commissions thématiques ➔ **Groupes de travail réunis à partir de la stratégie**

Instance de  
consultation  
et  
d'information



Consultation et information ➔ **Les usagers et le « grand public »**



**Objectif de la première partie de cette réunion :**

➔ Finaliser les échanges sur les enjeux du PTGE Seudre (parties 2 et 3).

**Comment ?**

➔ Présentation de quelques éléments de synthèse + exercice de priorisation des enjeux.

**Pourquoi ?**

➔ Pour commencer à préparer la stratégie.



A l'issue de cette réunion, chaque structure aura donné son avis sur les enjeux du PTGE. Les prochaines réunions ne reviendront pas sur les points traités (parties 2 et 3).

*Des questions sur ces modalités ?*

**Période de consultation du diagnostic provisoire du 27 mai au 16 juin :**

- ➔ *Retours par mail / courrier*
  
- ➔ *Mise en place de deux demi-journées de permanence avec les animateurs*
  
- ➔ *Remarques reçues : SMBSA, FPPMA 17, CA 17*
- ➔ *Retours faits auprès des structures + mise en place d'un registre des remarques*
  
- ➔ *Autres retours : Service assainissement CARA, CRC PC, NE17*

**Remarques sur la forme** (correction, formulation, mention complémentaire, etc.) → *directement intégrées au rapport.*

**Autres remarques :**

- ⇒ *Analyse des éléments bocagers → Carte retravaillée et ajout d'indicateurs comparatifs.*
- ⇒ *Demande que les besoins du milieu soit plus visibles dans le projet.*

### Ajout d'enjeux :

*Suite à un oubli, ajout de l'enjeu « **Maintien/développement de l'élevage extensif notamment pour conserver les zones humides** ».*

*Ajout de l'enjeu « **amélioration des connaissances de l'impact des prélèvements sur les écoulements des eaux de surface** »*

### Reformulation d'enjeux :

*« Recherche d'un potentiel de stockage d'eau (substitution) » devient « **Répartition de la ressource dans le temps : stockage de l'eau (substitution)** »*

*« Prise en compte du changement climatique dans la modification des besoins et la ressource en eau disponible » devient « **Prise en compte du changement climatique dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du PTGE (évolution de la ressource, adaptation des systèmes d'exploitation, évolution des besoins selon les différents usages, etc.)** »*

### La partie 1 sur les volumes : A FINALISER



Prochain  
copil

### Le diagnostic partagé (partie 2)

➔ *Présentation des enjeux via des cartes et tableaux.*

#### Comment ?

➔ *Restitution des deux ateliers et de l'analyse des échanges.*

#### Pourquoi ?

➔ *Mise en évidence des visions des acteurs et usagers sur les enjeux en vue de la stratégie.*



A voir  
aujourd'hui

### Le diagnostic technique (partie 3, réalisée par SCE)

➔ *Présentation du risque hydrologique.*

#### Comment ?

➔ *Analyse spatiale via traitements cartographiques.*

#### Pourquoi ?

➔ *Obtenir des éléments pour la future priorisation et sectorisation.*



A voir  
aujourd'hui

**Partie 4 : Synthèse des principaux éléments du diagnostic et premiers éléments de stratégie : A FINALISER**



Prochain  
copil

## ➔ Diagnostic partagé : les grandes thématiques

La qualité  
des eaux

La gestion  
quantitative  
de l'eau

La qualité  
des milieux

Sensibilisation  
et acquisition  
de données

Eau et  
agriculture

Le changement  
climatique

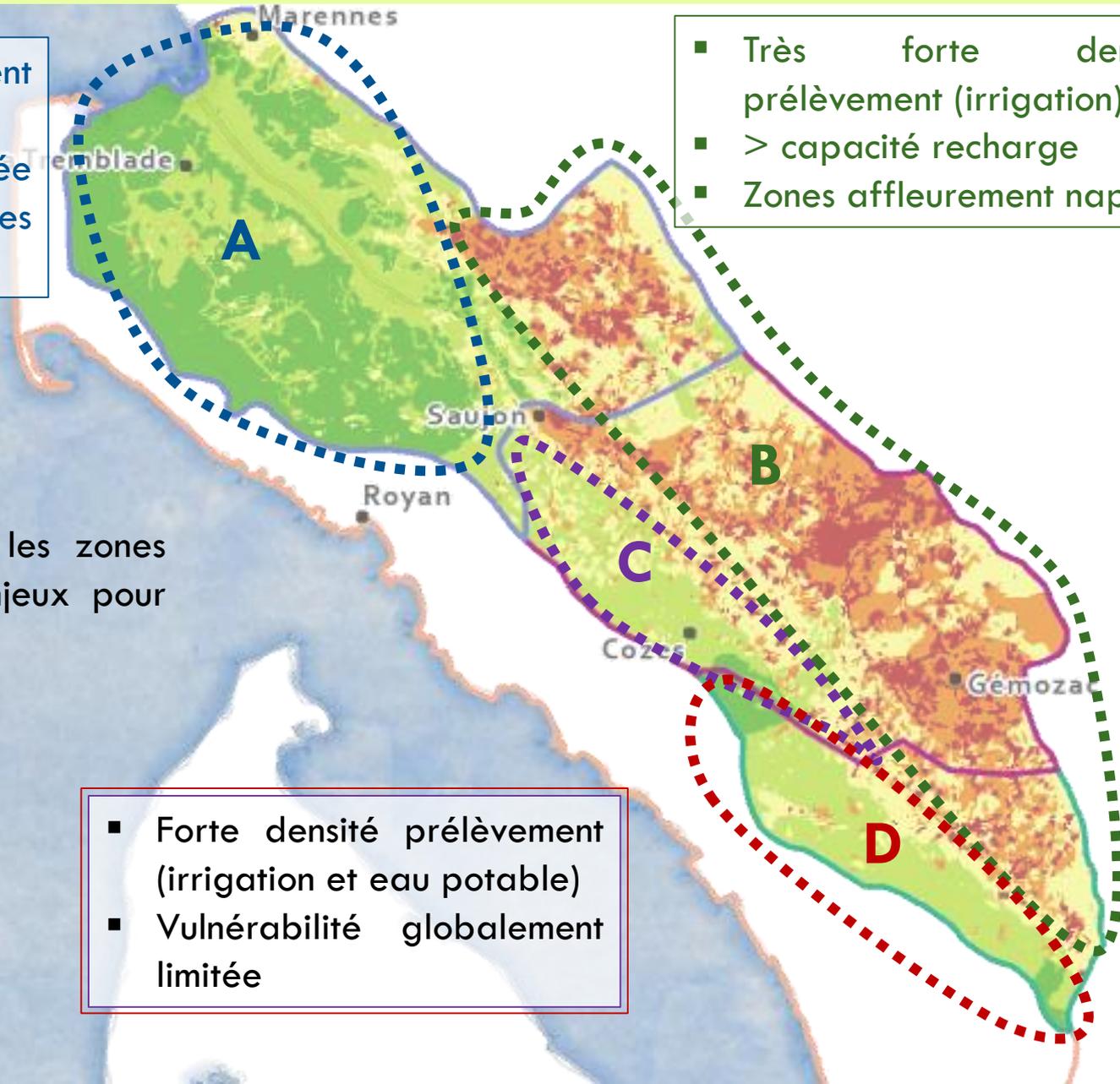
La  
gouvernance

- Pression prélèvement faible
- Vulnérabilité limitée (mais ZH, réserves utiles faibles)

- Très forte densité prélèvement (irrigation)
- $>$  capacité recharge
- Zones affleurement nappes

**Objectif** : localiser les zones géographiques à enjeux pour la stratégie

- Forte densité prélèvement (irrigation et eau potable)
- Vulnérabilité globalement limitée





## **Objectif de ce temps :**

➡ *Produire une liste hiérarchisée des enjeux des plus motivants au moins motivants pour les structures du copil → enjeux sur lesquels vos structures seraient prêtes à s'impliquer dans la phase opérationnelle.*

## **Comment :**

*1<sup>er</sup> temps : Prendre connaissance des enjeux*

*2<sup>ème</sup> temps : Définir la position de la structure que vous représentez*

CLE du SAGE Seudre n°18 - 24 juin 2019 - Royan  
**Diagnostic du PTGE Seudre : Priorisation des enjeux**

Nom(s)/Prénom(s) : **A compléter**

Structure des représentants :

Afin de nous permettre d'optimiser l'organisation des prochaines réunions, indiquez ci-après si vous disposez d'un smartphone et d'une connexion internet :

OUI     NON

**Consigne : Pour chacun des enjeux de la liste, définissez le niveau de motivation qu'il représente pour votre structure dans le cadre du PTGE Seudre.**

- ☺☺ = Cet enjeu très motivant.      ☹ = Cet enjeu est peu motivant.  
 ☺ = Cet enjeu plutôt motivant.      ☹☹ = Cet enjeu n'est pas motivant.

Thématiques					Enjeux	Cochez la case correspondant à votre choix				
Qualité des eaux	Gestion quantitative	Qualité des milieux	Eau et agriculture	Sensibilisation / acquisition		Changement climatique	☺☺	☺	☹	☹☹
							☹☹			
								☹☹		
							☹☹			

**Cases à cocher  
1 choix par enjeu**

**Consigne**

**Les consignes de travail :**

Pour chacun des enjeux de la liste, définissez **le niveau de motivation** qu'il représente pour votre structure dans le cadre du PTGE Seudre.

Présentation de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Présentation de l'OUCG Saintonge

## **1. Partie 1 : Point PTGE Seudre pour la CLE élargie**

1.1. Présentation des enjeux issus du diagnostic provisoire

1.2. Priorisation interactive des enjeux

1.3. Présentation de la nouvelle instruction par la DREAL NA

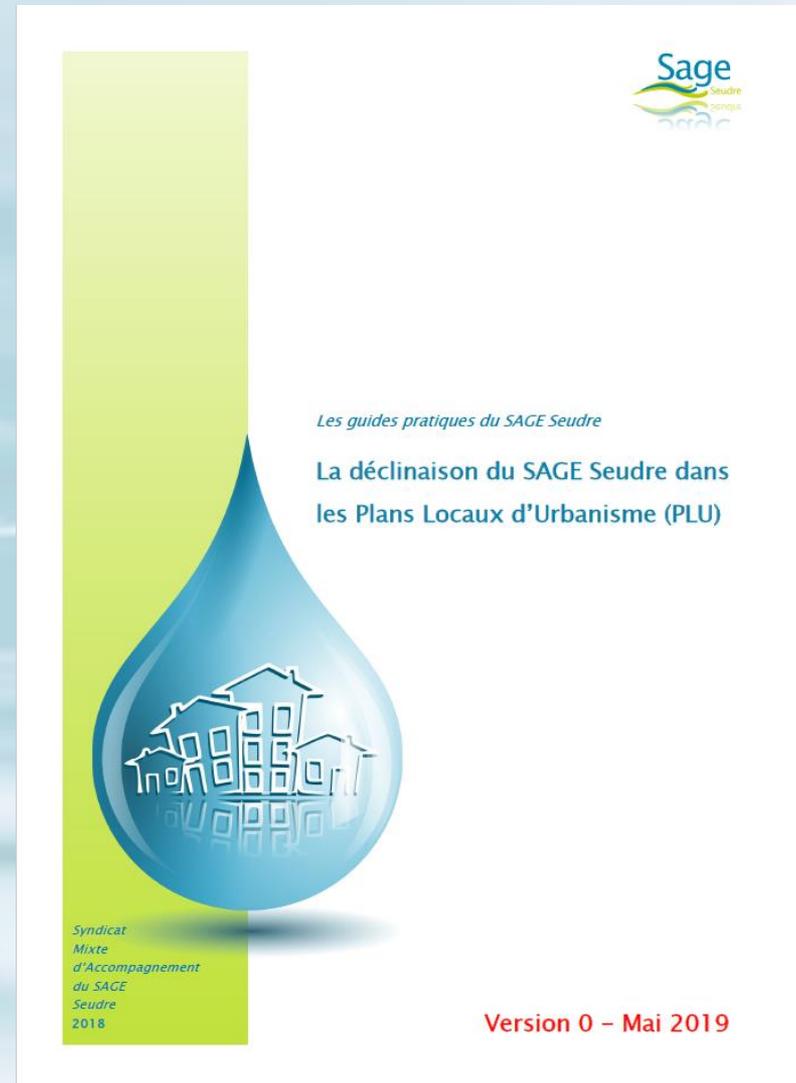
1.4. Présentation du plan annuel de répartition par l'OUGC Saintonge

## **2. Partie 2 : Avis des membres de la CLE du SAGE Seudre**

2.1. Présentation et validation du guide de déclinaison du SAGE dans les PLU

2.2. Avis de la CLE sur le PLU de Saint-Sulpice-de-Royan

Guide de déclinaison du SAGE dans les PLU





### Contexte

- Disposition QM3-2 : intégrer les ZH aux documents d'urbanisme → prévoit **élaboration d'un guide**
- Suivi de l'élaboration des PLU → **difficultés des prestataires** à intégrer le SAGE : prise en compte exhaustive des dispositions et attentes exactes de la CLE
- 9 dispositions du SAGE Seudre visent directement les documents d'urbanisme



### Idée

Etendre l'élaboration d'un guide d'intégration à **l'ensemble des dispositions** concernant les documents d'urbanisme



### Objectif

Produire un seul outil facilitant le travail des prestataires chargés de l'élaboration des PLU pour garantir l'intégration de l'ensemble des dispositions du SAGE



## Cahier des charges :

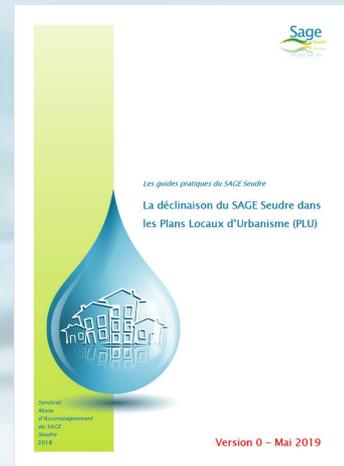
- Permettre d'intégrer le SAGE sans nécessité de se référer au document original
- Aller à l'essentiel → concision du guide pour qu'il soit utilisé
- Exposer concrètement les attentes → traduire les dispositions en langage « urba » avec des exemples concrets



## Méthode de travail :

Travail réalisé en interne → 20 jours répartis sur 2018 et 2019

- Synthèse des guides existants → Production d'une version β
- Travail sur version β avec des urbanistes : services de la CARA, bureaux d'études chargés de l'élaboration de PLU sur le bassin
- Diffusion du guide aux membres de la CLE → invitation du 14 mai 2019 (exemplaire papier)



- Document produit n'a **aucune portée réglementaire**
- Propositions sont des exemples → autres façons d'assurer la compatibilité SAGE / PLU



## Aperçu rapide du guide :

Par quelles dispositions la commune est-elle concernée ?

Dispositions du SAGE reclassées par thème

NOM	Ripisylve		Zones humides			AEP	Pluvial			Bocage	Crues	Submersions
	QM2-8	Dispo. inventaire	QM1-9	QM2-2	Littoral	CO2-8	CO2-4	QES-5	QES-2	CI1-1	CI1-2	
ARCES	non	non	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
ARVERT	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
BALANZAC	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
BOIS	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
BOURCEFRANC-LE-CHAFUS	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	
BOUTENAC-TOUVENT	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
BREUILLET	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
BRIE-SOUS-MORTAGNE	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
CHAILLEVETTE	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
CHAMPAGNONVILLES	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZEY	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
CONSAC	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
CORME-ECLUSE	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	
CORME-ROYAL	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
COZES	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
CRAVANS	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
EPARCNES	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	
ETAULES	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
FLOIRAC	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
GEMOZAC	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
GIVREZAC	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
GREZAC	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
JAZENNES	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
LA TREMBLADE	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
LE CHAY	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
LE DUA	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
LESQUILLE	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
LES MATHES	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	
LORIONAC	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
MARENNES	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
MEDIS	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	
MEURSAC	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
MONTPELLIER-DE-MEDILLAN	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
MONNA-C'S--SEUDRE	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
MORTAGNE-S--GRONDE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
NANCRAS	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	
NIEULLE-S--SEUDRE	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
PISANY	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
PLASSAC	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
RETAUD	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
RIOUX	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	
ROYAN	non	non	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
SABLONCEAUX	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
SAIJON	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
SEMUSSAC	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
ST-ANDRE-DE-LIDON	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
ST-AUGUSTIN	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	
ST-CIERS-DU-TAILLON	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
STE-CEMME	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	
ST-NOT-S--GRONDE	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
ST-GENIS-DE-SANTONGE	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
ST-CERMAIN-DU-SEUDRE	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
ST-JUST-LUZAC	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
ST-PALAIS-DE-PHOILIN	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
ST-PALAIS-S--MER	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
ST-QUANTIN-DE-RANCANNE	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
ST-ROMAIN-DE-BENET	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
ST-SIMON-DE-PELOUAILLE	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	
ST-SORNIN	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	
ST-SULPICE-DE-ROYAN	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	
TANZAC	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
TESSON	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
THAÏMS	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	
THEZAC	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	
VAUX-S--MER	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	
VILLARS-EN-FONS	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	non	non	
VIROLLET	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	

### SOMMAIRE

<b>ZONES HUMIDES</b>	
	Disposition QM1-9 Compléter les inventaires de zones humides ..... 6
	Disposition QM2-2 Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme ..... 7
<b>ÉLÉMENTS BOISÉS DU PAYSAGE</b>	
	Disposition QM2-3 Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme ..... 11
	Disposition QES-2 Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme ..... 14
<b>Eaux Pluviales</b>	
	Disposition CO2-4 Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie ..... 18
	Disposition QES-5 Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en milieu urbain ..... 19
<b>EAU POTABLE</b>	
	Disposition QO2-3 Intégrer dans les documents d'urbanisme la capacité réelle d'alimentation en eau potable... 22
<b>RISQUES NATURELS D'INONDATION ET DE SUBMERSION</b>	
	Disposition CI1-1 Préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme ..... 24
	Disposition CI1-2 Inscrire les zones exposées aux submersions marines dans les documents d'urbanisme ..... 26



## Aperçu rapide du guide :



**Disposition QE3-2 : Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme**

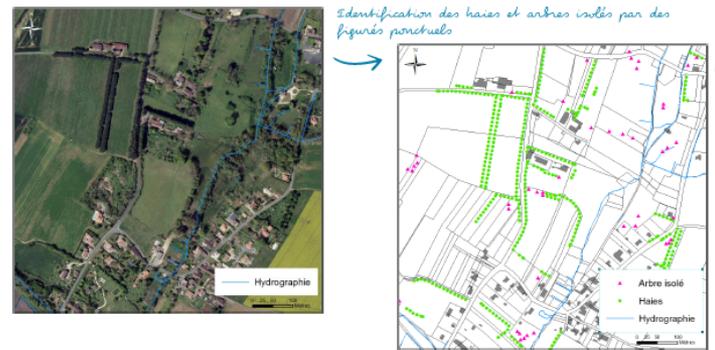
Les [...] Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) [...] sont compatibles ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans avec l'objectif de « Préserver et restaurer la qualité des ressources en eau » du présent SAGE, et concourent à la réalisation des orientations de préservation et de non dégradation des éléments du bocage, en priorité les éléments identifiés comme stratégiques dans le cadre des inventaires prévus par la Disposition QE3-1\*. Ce délai de compatibilité court à compter de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE.

- Dans le rapport de présentation** : Joindre à l'état initial de l'aménagement l'inventaire et le diagnostic des éléments du bocage : alignements d'arbres, haies champêtres, arbres isolés. <http://www.sageseudre.fr/documentation-sage> section « Guides pratiques ».
- Dans le PADD** : Inscrire dans les objectifs la préservation / restauration des éléments du bocage identifiés sur le territoire communal en se fondant sur la disposition QE3-2 du SAGE.
- Dans les OAP** : La protection ou la reconstitution du bocage peut être intégrée à une OAP thématique sur la trame verte et bleue. Cette dernière peut contenir un focus particulier en zones U ou AU dans le cadre de l'intégration à un aménagement urbain d'une trame bocagère existante ou à créer. L'OAP thématique inclue des orientations visant la conservation des éléments du bocage. Elle peut contenir des schémas ou cartographies sur lesquels figurent les haies à préserver, à transformer, voire à créer.

**Le niveau d'intégration du bocage dans le PLU est un choix communal :**  
 - A minima : préserver l'existant  
 - Si volonté communale : reconstituer un maillage

### Cas n°1 : exemple d'intégration du bocage a minima

**Dans le zonage** : Identifier dans les documents graphiques les éléments du bocage existants par des figurés linéaires ou ponctuels.



**Dans le règlement** : Protection des éléments de bocage existants, deux possibilités :  
 L151-23 du Code de l'urbanisme : identification des éléments du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique.  
 Ou  
 L121-27 et L113-1 du Code de l'urbanisme : classement en espaces boisés classés à protéger.

\* Disposition QE3-1 : inventorer les éléments bocagers et déterminer les éléments stratégiques du bocage — Disposition mise en œuvre par le SMAS en mars 2018. Des couches cartographiques ont été produites et sont mises à disposition des communes pour l'élaboration de leur PLU.

Rappel de la disposition du SAGE

Attentes dans les différentes pièces du PLU

Lien vers les référentiels disponibles : ZH, haies, ripisylves, etc.

Exemple de traduction dans le règlement graphique



Niveaux d'ambition croissants : *a minima* ; *intermédiaire* ; *forte ambition*

Exemple de traduction dans le règlement écrit



Retours très positifs des bureaux d'études sur le principe et sur le contenu du guide



Résultat corolaire de l'élaboration du guide → fiche d'analyse des PLU pour avis de la CLE

- Méthode d'analyse plus constante
- Analyse plus rigoureuse
- Si guide suivi → analyse plus rapide

Commune concernée par la disposition				
		Zones humides		
oui	QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	oui	non
		Inventaire prévu dans le PLU		
oui	QM1-2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	oui	non
		Rapport de présentation	Intégration de l'inventaire SAGE	oui non
		PADD	Préservation ZH inscrite comme objectif	oui non
		OAP		
		Zonage	Identification des ZH	oui non
		Règlement	Disposition protégeant les ZH	oui non
			Éléments boisés du paysage	
oui	QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	oui	non
		Rapport de présentation	Intégration inventaire ripisylve	oui non
		PADD	Préservation ripisylve inscrite comme objectif	oui non
		OAP	OAP thématique	oui non
		Zonage	Identification des ripisylves	oui non
		Règlement	Éléments du paysage	oui non
			EBC	oui non
			Emplacement réservé	oui non
oui	QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	oui	non
		Rapport de présentation	Intégration inventaire bocage	oui non
		PADD	Préservation bocage inscrite comme objectif	oui non
		OAP	OAP thématique	oui non
		Zonage	Identification des éléments du bocage	oui non
		Règlement	Éléments du paysage	oui non
			EBC	oui non
			Emplacement réservé	oui non
			Eaux pluviales	
oui	GO4-4	Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie	oui	non
		Rapport de présentation	Etat des lieux des dispositifs publics de recyclage	oui non
		PADD	Recyclage des eaux pluviales inscrit comme objectif	oui non
		OAP		
		Zonage		
		Règlement		oui non
oui	QE5-5	Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbanisées	oui	non
		Rapport de présentation	Inventaire dispositifs de traitement eaux pluviales	oui non
		PADD	Récap enjeux schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	oui non
		OAP	Limitation / compensation ruissellement inscrit comme objectif	oui non
		Zonage	Traitement des eaux pluviales avant rejet	oui non
		Règlement	limitation débit d'échappement	oui non
			Opérations individuelles : infiltration sur parcelle	oui non
			Opérations d'ensemble : infiltration sur parcelle / traitement	oui non
			Eau potable	
oui	GO3-3	Intégrer dans les documents d'urbanisme la capacité réelle d'alimentation en eau potable	oui	non
		Rapport de présentation	Description du réseau communal	oui non
		PADD	Réflexion amont sur capacité de la ressource	oui non
		OAP		
		Zonage		
		Règlement		
			Risques naturels	
non	GI1-1	Préserver les zones d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme	oui	non
		Rapport de présentation	Intégration des zones d'expansion de crues	oui non
		PADD	Réflexion localisation habitat / secteurs à risques	oui non
		OAP	Présence d'une OAP Zhes expansion de crues	oui non
		Zonage	Identification des zones d'expansion de crues	oui non
		Règlement	Habitat prescrit en zone d'expansion de crues	oui non
oui	GI1-2	Inscrire les zones exposées aux submersions marines dans les documents d'urbanisme	oui	non
		Rapport de présentation	Intégration des zones exposées aux submersions	oui non
		PADD	Réflexion localisation habitat / secteurs à risques	oui non
		OAP	Présence d'une OAP Zhes submersibles	oui non
		Zonage	Identification des zones submersibles	oui non
		Règlement	Interdiction d'implantation de nouveaux enjeux	oui non

## PLU de Saint Sulpice de Royan



Scambio urbanisme  
La Couronne des Dordognes

ECR environnement

SEULE LA NATURE

**COMMUNE DE SAINT-SULPICE-DE-ROYAN**

AR PREFECTURE  
PIECE N°1 : RAPPORT DE PRESENTATION - TOME 1  
Reçu le 05/03/2019

# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



PIECE N°1 : RAPPORT DE PRESENTATION – TOME 1

**SIGNATURE ET CACHET :**

	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
ELABORATION	17/11/2015	25/02/2019	



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9 Compléter les inventaires de zones humides

Insuffisant

Pas d'inventaire complémentaire des ZH < 1 ha



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9 Compléter les inventaires de zones humides

QM3- 2 Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme

Insuffisant

Perfectible

Protection de la plupart des ZH par des zones N ou A, mais pas de règlement écrit spécifique associé à la trame ZH



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	Insuffisant
QM3- 2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Perfectible

### Éléments boisés du paysage

QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant
QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	Insuffisant
QM3- 2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Perfectible

### Éléments boisés du paysage

QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant
QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant

### Eaux pluviales

GQ6-4	Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie	Insuffisant
-------	--	-------------

Règlementation de l'implantation de potentiels ouvrages de stockage des eaux pluviales, mais pas d'incitation à stocker / réutiliser ces eaux



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	Insuffisant
QM3- 2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Perfectible

### Éléments boisés du paysage

QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant
QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant

### Eaux pluviales

GQ6-4	Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie	Insuffisant
QE5-5	Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbanisées	Perfectible

Traitement et débits d'échappement évoqués par renvoi au schéma d'assainissement.



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	Insuffisant
QM3- 2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Perfectible

### Éléments boisés du paysage

QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant
QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant

### Eaux pluviales

GQ6-4	Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie	Insuffisant
QE5-5	Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbanisées	Perfectible

### Eau potable

GQ3-3	Intégrer dans les documents d'urbanisme la capacité réelle d'alimentation en eau potable	Perfectible
-------	--	-------------

Diagnostic présente l'adaptation du développement urbain et touristique à la capacité de la ressource comme un enjeu fort → Enjeu non retranscrit dans le PADD



## Analyse du PLU :

### Zones humides

QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	Insuffisant
QM3- 2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Perfectible

### Éléments boisés du paysage

QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant
QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	Satisfaisant

### Eaux pluviales

GQ6-4	Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie	Insuffisant
QE5-5	Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbanisées	Perfectible

### Eau potable

GQ3-3	Intégrer dans les documents d'urbanisme la capacité réelle d'alimentation en eau potable	Perfectible
-------	--	-------------

### Risques naturels

GI1-2	Inscrire les zones exposées aux submersions marines dans les documents d'urbanisme	Insuffisant
-------	--	-------------

- Pas de tracé de l'emprise des terrains submersibles
- Pas de renvoi au « porter à connaissance de 2016 » pour les terrains UB et A concernés par la submersion



## Recommandations :

### Zones humides

Ajouter au règlement écrit les prescriptions spécifiques à la trame ZH interdisant la dégradation du caractère hydromorphe de ces secteurs

### Eaux pluviales

- Ajouter à l'axe 2 du PADD la notion d'économie de la ressource justifiant le recyclage
- Inciter dans le règlement écrit des zones urbanisables au stockage et à la réutilisation des eaux de pluie en fixant les modalités d'usage (arrosage extérieur)
- Transcrire dans le règlement des zones urbanisables les règles de gestion du schéma d'assainissement des eaux pluviales

### Risques naturels

Pour les zones UB et A concernées par le risque de submersion, renvoyer au « porter à connaissance » ou inscrire directement dans le règlement les restrictions (limitation surface et cote plancher) de ce dernier

# Merci de votre attention

Pour contacter les structures porteuses du projet de territoire :

**Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre**

**Claire BLONDEL**

Tel : 05 46 39 64 92  
[pom@sageseudre.fr](mailto:pom@sageseudre.fr)

[www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr)

**Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime**  
**Clément BERACOCHEA**

Tel: 05 46 97 55 13  
[syres.charentemaritime@gmail.com](mailto:syres.charentemaritime@gmail.com)

Pour contacter les garants du débat public du projet de territoire Seudre :

**Gilles FAURE**

[gilles.faure@garant-cndp.fr](mailto:gilles.faure@garant-cndp.fr)

**Michel PERIGORD**

[michel.perigord@garant-cndp.fr](mailto:michel.perigord@garant-cndp.fr)